

ABONNEMENT.

Saumur : Un an... 30 fr. Six mois... 16. Trois mois... 8. Poste : Un an... 35 fr. Six mois... 18. Trois mois... 10.

On s'abonne :

A SAUMUR, Chez tous les Libraires ; A PARIS, Chez MM. RICHARD et C<sup>o</sup>, Passage des Princes.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne... 20 c. Réclames... 30. Faits divers... 75.

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées... Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

On s'abonne :

A SAUMUR, Chez tous les Libraires ; A PARIS, Chez MM. HAVAS-LAFFITE et C<sup>o</sup>, Place de la Bourse, 8.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le lundi excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 25 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,

7 Mai 1875.

Chronique générale.

On attribue à M. Dufaure le projet suivant en ce qui concerne l'élection du Sénat :

- 1° Le conseil municipal sera présidé par le maire pendant le cours des délibérations relatives à l'élection du délégué ; 2° Les électeurs du Sénat pourront être à la fois députés, conseillers généraux, d'arrondissement et délégués municipaux, mais ils n'auront en tout cas qu'un seul suffrage ; 3° Dans les communes où le conseil élu a été remplacé par une commission, le délégué au chef-lieu sera désigné par le suffrage des électeurs municipaux ; 4° Les délégués au chef-lieu auront le droit à une indemnité de déplacement qu'ils recevront en faisant constater leur présence au moment de la formation du bureau de l'Assemblée secondaire ; 5° Les sénateurs recevront la même indemnité que les députés.

On croit que les généraux Bourbaki et Espivent de la Villeboisnet, qui commandent l'un à Lyon et l'autre à Marseille, ont été mandés à Paris pour fournir des renseignements relativement à la levée ou au maintien de l'état de siège dans les grands centres.

Le conseil des ministres serait saisi de la question.

M. le vicomte de Meaux, ministre de l'agriculture et du commerce, dont l'élection a été annulée récemment par le conseil général de la Loire, a été réélu dimanche dans le canton de Saint-Georges-en-Couzain, par

983 voix contre 779 données au docteur Bertrand.

M. de Meaux fut élu une première fois le 4 octobre dernier par 891 voix contre 714 données à M. Bertrand, radical. Celui-ci protesta, naturellement. Les radicaux protestent toujours contre le suffrage universel, quand il ne veut pas d'eux. Une commission nommée par le Conseil déclara que les articulations de M. Bertrand n'étaient pas fondées. La majorité du Conseil général, à son tour, composée de radicaux, passa outre, et, selon son bon plaisir, annula l'élection. Les électeurs de Saint-Georges viennent de répondre aux conseillers radicaux de la Loire.

Le ministre de l'instruction publique a adressé aux préfets la circulaire suivante, relative à la surveillance illégale des écoles :

Monsieur le préfet,

Je suis informé qu'il existe dans certaines villes des commissions ou des fonctionnaires qui, sous un titre irrégulièrement conféré par l'administration municipale, sont chargés de la surveillance des écoles publiques ou libres, et adressent aux conseils municipaux des rapports sur la situation de ces écoles.

Ces désignations sont faites contrairement aux prescriptions de la loi du 45 mars 1850, qui spécifie les autorités auxquelles le législateur a cru devoir confier la surveillance des écoles. En dehors de ces autorités, qui sont les inspecteurs généraux, recteurs, inspecteurs d'académie, inspecteurs primaires, délégués cantonaux ou communaux, maires, curés, pasteurs ou délégués du consistoire israélite, nul ne peut, sans autorisation, inspecter les écoles publiques.

Les délégations données dans ce but sont à tous égards illégales et ne sauraient être tolérées plus longtemps. Je vous prie en conséquence, monsieur le préfet, dans le cas où des faits de ce genre vous auraient été signalés dans votre département, de faire connaître aux administrations municipi-

ales l'irrégularité qu'elles commettent, en les mettant en demeure de la faire cesser sans délai.

J'ajouterais que les fonctions de délégué cantonal sont, dans tous les cas, essentiellement gratuites, et qu'un délégué ne saurait être autorisé à recevoir une allocation quelconque d'une municipalité, à la condition de lui rendre compte de la situation des écoles qu'il inspecte, en vertu du mandat conféré par le conseil départemental.

Recevez, etc.

Le général Ducrot vient d'écrire l'histoire de la défense de Paris.

Le livre paraîtra dans quelques jours.

En voici l'avant-propos :

Au lendemain du siège de Paris, il a été publié une foule de récits plus ou moins exacts sur les événements qui venaient de se passer.

Ces assertions contradictoires, et souvent passionnées, la presse ne cesse de les reproduire, le public les répète ; ainsi se propagent indéfiniment, même parmi les gens éclairés, même à la tribune, les erreurs, les appréciations les plus fâcheuses, et cela au grand détriment de la vérité, de la justice historique.

Sollicité par un grand nombre de chefs de corps et de chefs de service qui, pendant ces moments de terrible crise, ont été nos coopérateurs fidèles et dévoués, nous avons entrepris la tâche de faire le récit consciencieux de la DÉFENSE DE PARIS.

Cette tâche était d'autant plus difficile, que les archives de l'état-major général de la 2<sup>e</sup> armée et de notre état-major particulier avaient été soustraites ou détruites au moment de l'insurrection du 18 mars.

Pour les reconstituer, nous avons dû recourir au zèle, à la bonne volonté de tous ceux qui, ayant servi sous nos ordres, possédaient quelques documents officiels et intéressants.

Grâce à la persévérance, à l'esprit d'ordre de notre aide-de-camp, M. le capitaine Louis,

et de M. le capitaine Gillon, notre officier d'ordonnance, tous ces documents ont pu être classés, reliés entre eux, et servir de base à un véritable historique de toutes les troupes, régulières ou irrégulières, qui ont combattu sous les murs de Paris.

Si quelques longueurs, quelques répétitions apparaissent dans ce travail, cela tient précisément à ce fait, que nous avons tenu avant tout à reproduire presque textuellement les narrations et rapports officiels et officieux rédigés au jour le jour, et en quelque sorte sur le terrain.

En publiant aujourd'hui ce travail, nous usons de l'autorisation qu'a bien voulu nous accorder M. le ministre de la guerre par sa lettre en date du 22 avril 1872.

Le général A. DUCROT.

Etranger.

On écrit de Berlin à l'Italie :

L'accueil fait au prince impérial d'Allemagne et à la princesse sa femme, par la cour comme par la population, a produit la meilleure impression en Allemagne.

L'empereur Guillaume n'a nullement abandonné son projet de voyage en Italie. En quittant Wiesbaden, il ira à Gastein, et si, comme les médecins l'espèrent, il se trouve bien de sa cure d'eaux, il profitera de la proximité du territoire italien pour faire une visite au roi d'Italie. Dans ce cas, et malgré le désir manifesté par Victor-Emmanuel de recevoir l'empereur au Quirinal, l'entrevue aurait lieu à Milan ou à Vérone.

Les fatigues d'un long voyage expliquent suffisamment le choix d'une ville du Nord, mais les convenances politiques n'y sont pas non plus étrangères.

Sauf des cas imprévus, conclut la lettre, la visite de l'empereur pourra avoir lieu dans la première quinzaine de juin.

Une grande solennité a eu lieu dimanche à Madrid. Le roi, les ministres ont assisté,

la vie leur avait été douce, parce qu'ils s'aimaient, et ils s'aimaient sans y penser, sans le dire, peut-être même parce qu'ils ne se l'étaient jamais dit.

Et comment ne se seraient-ils pas aimés ? Ils avaient vécu du même pain, de la même souffrance, et quelquefois de la même joie. Leurs mères leur avaient raconté qu'elles les avaient nourris du même lait, échangeant volontairement, ou par nécessité, leur rôle de nourrice ; qu'elles les avaient couchés dans le même berceau. « Même berceau, même tombeau, ajoutaient-elles souvent : mes enfants, aimez-vous pour être heureux. » Les enfants n'avaient pas eu besoin qu'on leur répâtât la leçon. Tous deux avaient grandi en s'aimant.

A dix-huit ans, Raimbaud était svelte et robuste comme le sapin de ses montagnes. On sentait que l'arbre devait porter de fortes branches en s'attachant au sol, si l'orage ne le brisait pas. Marguerite ressemblait à la rose des Alpes, fraîche et belle comme sa fleur, forte et souple comme sa lige pliante.

Dix-huit ans ! c'était l'âge qu'avaient appelé de leurs vœux Raimbaud et Marguerite ; c'était celui auquel on devait les marier. Et, s'étant aimés jusque-là comme frère et sœur, l'un et l'autre venaient de sentir en eux le désir de s'aimer comme époux.

Rien ne pouvait mettre obstacle au mariage pro-

jeté. Et, certes ! ce n'étaient pas des vœux d'ambition ou d'intérêt qu'on eût opposés à l'amour de deux jeunes gens que le ciel semblait avoir fait naître l'un pour l'autre. Leurs familles vivaient dans un lieu où n'avaient point eu accès les vices des hommes ; elles étaient pauvres au point de ne posséder rien.

En un jour, tout fut près pour les fiançailles. Il ne s'y trouva ni procureur ni notaire pour rédiger le contrat. Quelques amis seulement y furent appelés, afin que la bénédiction maternelle ne fût pas donnée sans témoins aux fiancés. La sanction de l'église, la prière du prêtre, le mariage serait consacré devant les hommes et devant Dieu. Mais il n'y avait pas d'église à Guscha ; il fallait descendre la Guscher-Alpe pour se rendre à la paroisse.

En avisant à tous les papiers qu'il était besoin de présenter à l'église, on s'aperçut qu'il manquait l'acte de mariage de la mère de Marguerite, et, pour se le procurer, il fallait aller jusqu'à la ville voisine, Alstetten, éloignée de plusieurs lieues. La cérémonie devait donc être retardée au moins d'un jour.

On fait part de ce contre-temps à Raimbaud. Aussitôt sa résolution est prise : il partira à l'instant même, pour aller chercher le papier qui manque.

Ses parents, ses amis lui représentent que la moitié du jour est écoulée, qu'il est trop tard pour

aller à Alstetten et revenir le même soir ; qu'il faut remettre ce voyage au lendemain.

Raimbaud a jeté à la dérobée un regard sur Marguerite, en l'interrogeant de la pensée. Les yeux baissés vers la terre, Marguerite n'a répondu que par son silence. Ce silence a décidé Raimbaud : il veut, il va partir. Marguerite fond en larmes ; elle combat cette résolution précipitée.

« Je reviendrai, dit mystérieusement le jeune homme à sa fiancée, je reviendrai ce soir, cette nuit avant le lever du jour, je te le promets. »

Marguerite, effrayée, supplie Raimbaud de rester, d'attendre au lendemain :

« Non, et demain nous serons unis ! Adieu, sœur, adieu ! »

Marguerite a donné le baiser du départ, promis celui du retour, et le montagnard est parti, emportant au cœur espérance et courage.

Descendre l'Alpe fut facile à Raimbaud. Il arriva à Alstetten, on pourrait dire à vol d'oiseau. Mais là des heures se perdirent en fausses démarches pour obtenir des autorités du lieu l'acte légalisé suivant les formes. La nuit était venue avant que le voyageur pût se remettre en route. Le ciel, en outre, était couvert et sombre ; les brouillards descendaient des montagnes ; la pluie commençait à tomber. Rien n'avait arrêté Raimbaud ; il partit en serrant sur son cœur le papier auquel il attachait toutes ses espérances.

Feuilleton de l'Écho Saumurois.

MÊME BERCEAU, MÊME TOMBEAU.

A Guscha, vivaient, auprès de leurs parents, deux jeunes gens, fille et garçon, qui étaient nés le même jour, à la même heure, et pour ainsi dire sous le même toit, car les maisons de leurs mères avaient le mur mitoyen. Un devin aurait vu là une sorte de prédestination. Le jeune homme se nommait Raimbaud, la jeune fille Marguerite.

A l'âge où nous prenons leur histoire, ils ne s'étaient jamais quittés, et, de toute la contrée, ils ne connaissaient que le village qui les avait vus naître ; leur enfance s'était écoulée dans les travaux communs à leurs familles. On les y avait formés de bonne heure, car la vie est rude à Guscha, et c'est le travail de chacun qui doit le nourrir. Hélas ! le travail n'est-il pas la vie du pauvre ?

A l'école de leurs parents, les deux enfants n'avaient pas acquis de grandes connaissances. On leur avait enseigné qu'il est un Dieu juste et bon, et qu'il faut prier chaque jour. Sans autre savoir,

is spéciaux... LEANS... MAISON... 100... ENIER... BAILLATE... (147)

à l'église de l'Incarnation, à un service en l'honneur des victimes du 2 mai 1808. Le cardinal-archevêque de Valladolid officiait. Le roi, les ministres et les autorités sont allés à pied jusqu'au monument du 2 mai, élevé sur le Prado. La procession civique, disent les dépêches, était brillante. Une foule considérable y assistait.

A l'occasion de la fête anniversaire de l'indépendance, le maire de Madrid a adressé aux habitants une proclamation patriotique dans laquelle il dit : « Si un événement pareil se représentait, si la religion de vos aïeux, si le trône et l'intégrité de la patrie étaient menacés, j'ai la confiance que vous uniriez vos efforts à ceux de la vaillante armée royale pour les protéger. »

#### RÉCIT D'UNE HIRONDELLE.

Sous ce titre, l'un des grands journaux de Paris, la France, publie les lignes suivantes :

Je suis partie, avec tout le monde, hier matin, de Thèbes, où j'ai passé l'hiver dans la bouche entr'ouverte d'un Memnon de pierre. Tous les matins, au soleil levant, je chantais, et les savants croyaient que c'était, comme jadis, le roi endormi qui rêvait. La chaleur me faisait déloger, et même temps que les autres hirondelles, et l'on vit notre essaim noir s'envoler rapidement vers le nord-ouest, par rangs pressés en triangle.

L'ordre se maintint assez bien, pendant la première moitié du jour; nous avions vite gagné la mer et, sous nos ailes, il n'y avait que de l'eau, étincelante et mouvante, un vrai miroir où des allouettes se fussent laissées prendre.

Cependant, à la fin de la journée, des terres furent visibles à l'horizon, sur notre gauche. Ma mère, qui volait auprès de moi, me dit que c'était Malte. Nous ne mîmes point le bec dessus, et quelque temps après, toujours du même côté, une montagne apparut. On m'apprit que c'était l'Etna. La Sicile tout entière se dessina bientôt en gris sur le bleu profond du ciel, et tout à coup, plus au nord, la côte calabraise déchira l'azur en plusieurs points.

Nous étions fatiguées; aussi, à partir de ce moment, la discipline fut moins sévère. On rompit les rangs. Chacun de nous tira un peu de son côté, veillant seulement à ne point trop s'éloigner de ses amies, de celles qui volaient aux mêmes nids. Les plus faibles ou les plus mûres descendirent sur les premiers rochers d'Italie. Un millier, pour le moins, d'entre nous, poussèrent jusqu'à Naples.

Il fallut, là, se loger à l'hôtel. Nous n'étions point chez nous encore, et tout le monde nous le faisait bien voir. Ces oiseaux italiens ne sont point du tout hospitaliers. N'en pouvant plus, je m'abattis sur l'appui d'une fenêtre entr'ouverte, me cachant de mon mieux, lissant mes plumes et défilant mes ailes. On causait dans la chambre, derrière moi, mais je n'y fis point attention tout d'abord, absorbée que j'étais par le spectacle de la rue, où des costumes éclatants et pauvres à la fois s'étaient mêlés à de tristes uniformes. Un soldat, deux soldats, dix sol-

dat montaient la garde à la porte du palais — ou de la prison — qui me donnait abri. Je me pelotonnai de mon mieux, le soir venant, pour reposer à mon aise. Aux alentours, j'entendais bavarder ma famille, prenant ses places pour la nuit. J'allais fermer l'œil, lorsque quelqu'un prononça le nom de la ville où je me rendais : Paris.

Pour le coup j'écoutai. Je me risquai même à regarder dans l'appartement, déjà un peu sombre. Une manière de géant à grosses moustaches était assis dans un fauteuil doré, et semblait écouter un homme plus jeune, portant toute sa barbe et vêtu comme lui d'un uniforme, mais d'un uniforme différent et qui n'était même pas de ce pays-là. Ils parlaient français, ce qui me fit plaisir.

« Ils croient, à Paris, disait le visiteur, que nous sommes moins bien ensemble, parce que Votre Majesté est réconciliée avec l'Autriche. S'il ne s'agissait que de dé tromper les Parisiens, je n'aurais point rompu mon incognito; mais, depuis la dernière guerre, on est chez nous fort susceptible, et c'est pour cela que je suis ici. L'empereur, mon père, regrette de n'avoir pu venir lui-même; cependant, peut-être vaut-il mieux qu'il n'ait point paru suivre l'impulsion donnée par un autre... »

Ce discours fut interrompu tout à coup par un bruit ressemblant au tonnerre; les vitres tremblèrent: c'était le roi d'Italie qui répondait:

« L'empereur a raison de compter sur ma fidèle amitié; l'Italie n'ayant à se plaindre de personne a tout intérêt à vivre en bonne intelligence avec tout le monde, et n'a point de raison pour faire des différences entre les gouvernements. Je ne crois point que l'on songe à nous menacer.

» En France, on veut notre amitié, — on la mérite.

» En Autriche, on nous la demande, — nous la donnons.

» Votre glorieuse nation nous la rappelle, — nous nous en souvenons.

» Quoi de plus?... »

Et ce colosse, dont la voix ressemblait à l'ouragan, vous avait fait un ton insinuant et doux en parlant ainsi.

Je ne savais pourquoi — n'ayant point l'habitude de la politique — cette conversation m'intéressait; aussi, je me rapprochais insensiblement pour mieux entendre, et je me trouvais en bonne place lorsque l'un des deux interlocuteurs s'étant levé, l'autre suivit son exemple. Ils s'approchèrent en causant de l'endroit où j'étais, et je me mis à trembler. Enfin, le prince, qui n'était point chez lui, me voyant, fit un geste de la main, machinalement, pour me renvoyer, et je m'envolai sans savoir où j'allais, toute confuse d'avoir été surprise écoutant aux fenêtres.

L'autre, j'en suis bien sûre, m'aurait laissée tranquille.

Je n'en sais pas davantage... Après une nuit agitée, nous sommes parties de Naples ce matin, à sept heures... Il est midi... et me voici!

cailloux roulants. Comment résister à tant d'épreuves? Les forces défaillent au plus grand courage. Raimbaud sent qu'il a besoin de repos, et il cherche un refuge quelque part. Un rocher propice se présente; il s'abrite sous sa cime élevée, et s'en fait un rempart contre la fureur des eaux.

Pendant ce temps, que faisait Marguerite? D'abord elle avait prié, appelant les grâces du ciel sur le voyageur. Puis, quand le ciel lui avait paru menaçant: « Ne reviens pas, Raimbaud, avait-elle dit, ne reviens pas: attends à demain. Pour être retardé d'un jour, notre bonheur est-il moins assuré? »

Et, l'heure venue, elle avait cédé au besoin du sommeil, s'endormant avec la pensée de son bien-aimé, de son futur époux. Mais, en rêvant, elle avait entendu à son oreille une voix qui lui disait: « Il revient; ne l'a-t-il pas promis? »

« Alors Marguerite, inquiète et troublée, s'est levée en silence et elle est partie. Elle a pensé qu'aller à la rencontre de son ami c'était hâter son retour.

A quelque distance de la maison paternelle, la jeune fille a appelé Raimbaud! Raimbaud!... L'écho a répondu Raimbaud... et, le cœur plein d'espoir, Marguerite a marché, marché, ne s'apercevant pas qu'elle s'éloignait de plus en plus du village.

Le froid est rude dans la montagne. La neige

#### Chronique Locale et de l'Ouest.

Un nombreux cortège se pressait mercredi autour du cercueil de M. Charles Ratouis pour rendre les derniers devoirs à ce citoyen si justement estimé.

Avant de s'éloigner de cette dépouille mortelle, M. Louvet s'est fait en ces termes l'interprète des sentiments sympathiques de tous ceux qui ont connu M. Charles Ratouis.

Nous sommes heureux de pouvoir reproduire ces paroles si bien accueillies par tous:

« Messieurs,

» Les morts vont vite dans les temps agités où nous sommes! Ils vont vite surtout pour ceux qui, comme nous, descendent à pas rapides le second versant de la vie, et qui voient toutes leurs amitiés s'échapper une à une et joncher le sol autour d'eux comme les feuilles d'un vieil arbre emportées par le vent d'hiver.

» C'est la perte d'une de ces amitiés, d'une des plus anciennes et des meilleures, qui nous réunit aujourd'hui sur le bord de cette fosse. Celui dont la dépouille mortelle va tout-à-l'heure disparaître à nos regards, a vécu soixante-huit ans parmi nous, parcourant toutes les périodes de son existence dans la même ville, dans la même maison, au milieu du même cercle de parents, d'amis et de connaissances; et, j'en atteste ici le jugement de tous ses concitoyens sous les regards desquels il a été constamment placé, il n'y a pas eu, durant le cours de cette longue carrière, un seul jour, une seule heure, une seule minute où le moindre reproche eût pu voiler, même du plus léger nuage, l'éclat de cette couronne d'estime et d'affection que Charles Ratouis avait si légitimement conquise et qu'il portait avec une simplicité tout à la fois si ferme et si noble. Successivement juge au tribunal de commerce, conseiller municipal, membre du bureau administratif du collège, membre du bureau de bienfaisance, chef de bataillon puis colonel de la garde nationale, il a rendu dans ces diverses fonctions, principalement dans le difficile commandement de notre milice citoyenne, d'éminents services dont la cité saumuroise conserve le souvenir.

» Ici se place un fait, ignoré de presque tous, que Charles Ratouis s'est bien gardé de faire connaître, et qu'il est permis enfin de révéler en présence de ce cercueil. Vers la fin du second Empire, Ratouis fut nommé chevalier de la Légion-d'Honneur. Mais déjà de sombres nuages obscurcissaient l'horizon de la France; par un scrupule exagéré sans doute, Ratouis ne voulut pas que cette récompense, si méritée qu'elle fût, coïncidât avec le deuil de la patrie; il déclina l'honneur qui lui était décerné; et, aux instances qui lui furent faites, il opposa un respectueux mais invincible refus.

» Chez Ratouis, l'homme privé était à la hauteur de l'homme public. Modeste, conciliant et doux dans la vie ordinaire, il devenait, dès que les circonstances l'exigeaient,

résolu, énergique et plein d'un courage au-dessus de toute épreuve. Sa sensibilité profonde le portait instinctivement vers toutes les beautés de la littérature et des arts, en même temps qu'elle communiquait à toute sa personne un charme sympathique qui lui gagnait les cœurs. La sûreté de ses relations n'a jamais été mise en doute: il est resté fidèle à tous ses amis, et tous ses amis lui sont restés fidèles. Pourquoi oublierais-je enfin un des actes distinctifs de cette riche nature? Je veux parler de cette mâle et verte franchise dont les explosions, un peu vives parfois, ne pouvaient cependant être taxées de rudesse, parce qu'on savait qu'elles prenaient leur origine dans une extrême droiture de cœur et d'esprit qui ne permettait à Charles Ratouis de transiger avec personne sur le terrain de l'honneur et du devoir! Beau défaut, Messieurs, si toutefois c'est un défaut, que nous devons respecter et honorer, même dans ce qu'il peut avoir d'excessif, parce qu'il proteste excellemment contre ces faciles capitulations de conscience si communes, hélas! de nos jours, qui sont à la fois l'un des symptômes et l'une des causes de l'affaiblissement des caractères et du relâchement des mœurs dans nos sociétés modernes.

» Tel était, Messieurs, l'ami que nous pleurons. Sa fin a été digne de sa vie. Il s'est éteint, calme et résigné, au milieu des siens, dans le sein de cette grande et belle religion catholique qui avait béni son berceau, dont il avait aspiré les doctrines sur les genoux de sa pieuse et sainte mère, et dont les salutaires pratiques avaient, sous des formes bien chères à son cœur, constamment illuminé et sanctifié autour de lui son foyer domestique.

» Méditons, Messieurs, cette vie et cette mort. Tirons-en les leçons et les consolations qu'elles renferment. L'Eglise, notre mère à tous, dont les enseignements clairs, précis et immuables, dépassent en lumière les vagues rêveries des idéologues autant que les splendeurs du soleil dépassent les pâles et fugitives lueurs que l'homme peut créer ici-bas par sa propre puissance, l'Eglise nous apprend que tous ses enfants fidèles se retrouveront réunis là-haut au sein de Dieu pour aimer toujours et ne se quitter jamais! Admirable doctrine qui nous permet de dire en ce moment suprême au vieil ami d'enfance que nous allons quitter: « Non, Ratouis, ce n'est pas un adieu que nous t'adressons: c'est un rendez-vous plus ou moins prochain que tu nous donnes dans la céleste patrie où les affections, s'épanouissant sous le regard de Dieu, participent de sa nature et restent toujours jeunes, pures, radieuses, et inaltérables comme lui! »

#### LA SOIRÉE MUSICALE D'HIER.

La musique municipale, ainsi que du reste l'on devait s'y attendre, a brillamment inauguré hier soir ses concerts d'été.

A 4 heures 1/2, les cent cinquante élèves de M. Meyer étaient réunis dans le square, paré pour la circonstance. La musique municipale, celles du collège et de l'école municipale ont tour à tour joué isolément, et l'on

elles aperçoivent Raimbaud, Raimbaud mort comme Marguerite.

L'épaisseur d'une pierre séparait les deux amants. Un mariage, qui devait se faire parmi les hommes, s'était célébré parmi les anges. G. T.

Un grave incident s'est produit samedi à l'audience de la cour d'appel de Nancy. Le nommé Nicolas Sudric, condamné à 10 ans de prison et à 10 ans de surveillance, pour tentative de vol, sorti de sa poche, au moment où le président donnait l'ordre à la gendarmerie de le reconduire en prison, une pierre du poids de 300 grammes et la lança dans la direction du magistrat rapporteur, M. Châtillon, qui ne fut heureusement pas atteint. Il a été condamné, séance tenante, à cinq ans de prison. Ces cinq années seront à ajouter aux dix prononcées pour le vol dont il est fait mention plus haut. Cet individu, déjà condamné sept fois pour vols, a déjà subi 26 ans de prison. Il a été l'un des principaux excitateurs de la révolte à main armée avec bris de prison, qui a éclaté à la maison centrale d'Emstreim, le 16 septembre 1870.

a pu juger des heureux résultats obtenus par l'habile professeur avec des éléments si divers.

Toutes les musiques réunies ont ensuite exécuté leurs morceaux d'ensemble : *Ariane*, marche, de Bouthel, la fantasia sur *Giroflé-Girofla* et la marche du *Sacre*.

Justesse et précision, entrain, sons purs et bien modulés, telles sont les véritables qualités que les dilettanti reconnaissent à ces morceaux.

Les jeunes gens ont rendu les nuances avec la sûreté de vieux exécutants, et ainsi ils ont fait preuve d'aptitudes musicales qui assurent à notre ville une musique d'élite et d'avenir.

L'honneur en reviendra en grande partie au professeur qui les a formés avec une persévérance et un zèle dignes d'éloges.

Nous lisons dans l'*Etoile*, d'Angers :

« Les artistes de la troupe de comédie ont donné mardi leur dernière représentation. Mais le public angevin n'a pas voulu voir se terminer la saison théâtrale sans donner à M. Marck, notre excellent directeur, un témoignage de ses sympathies.

« Un buste de l'Alsace en larmes, de Bartholdi, dont le socle porte cette inscription : *Au talent, à l'esprit, à Emile Marck, le public angevin, à mai 1875*, lui a été offert, à son entrée en scène, aux applaudissements répétés de la salle entière.

« Deux magnifiques couronnes de chêne et de laurier accompagnaient le buste de l'Alsace.

« M. Marck a été vivement ému à la vue de cette statue qui n'est pas seulement pour lui un souvenir de son passage parmi nous, mais encore l'image de sa province natale en deuil. Il a essayé d'adresser à la foule qui l'acclamait quelques phrases de remerciements, l'émotion ne lui a pas permis, il a dû s'interrompre. Ce n'est qu'après quelques instants qu'il a pu reprendre possession de lui-même, et nous dire cet émouvant récit, emprunté aux souvenirs de l'invasion allemande en Alsace, *le Dernier Délai*.

« Rappelé deux fois, couvert de splendides bouquets, M. Marck a compris quel souvenir il laissait parmi nous, et l'accueil qui l'attendait l'année prochaine. »

Par décret en date du 3 mai 1875, rendu par le Président de la République, sur la proposition du ministre de la guerre, est nommé dans la première section du cadre de l'état-major général de l'armée :

*Au grade de général de brigade :*

M. Henri-Marie-Léon d'Andigné, colonel attaché à l'état-major général du gouverneur militaire de Paris.

M. le général d'Andigné est conseiller général de Maine-et-Loire pour le canton de Champocé.

Le nouveau général, issu de l'Anjou, dit le *Figaro*, est non-seulement soldat, mais encore un peu diplomate. Il a longtemps été attaché militaire à l'ambassade française de Londres.

Personne n'a oublié le crime épouvantable qui, dans la nuit du 25 janvier dernier, ensanglantait la commune de Chazé-sur-Argos, arrondissement de Segré. Un garde-chasse, le sieur Gaudin, au service de M. Letourneux de la Borde, tombait victime du devoir sous les coups d'audacieux braconniers. Ce malheureux laissait une veuve enceinte et trois petites filles dont l'une n'a pas dix ans.

Dans sa réunion du 28 avril, l'assemblée générale de la Société centrale des chasseurs, pour la répression du braconnage, vient d'accorder à la section de Maine-et-Loire une indemnité de 500 fr. pour M<sup>me</sup> veuve Gaudin.

A ce sujet, nous rappelons aux propriétaires que la Société des chasseurs a pour but de récompenser par des subventions ou par des médailles d'honneur le zèle des divers agents proposés à la surveillance des territoires de chasse. A peine organisée en Maine-et-Loire, elle compte déjà près de cent vingt membres.

La Cour d'appel de Rennes vient de condamner la ville de Nantes à payer une somme de 25,000 fr. à la Société d'enseignement libre dite de LA PROVIDENCE, à titre d'indemnité pour les années 1874 et 1875, le Conseil municipal de cette ville, après le 4 Septembre, ayant injustement supprimé

la subvention annuelle accordée à cette Société, chargée de pourvoir à Nantes aux besoins de l'instruction primaire religieuse.

### Faits divers.

On lit dans le *Bulletin français* :

La commande relative au rétablissement de la statue de l'empereur Napoléon I<sup>er</sup> sur la colonne Vendôme, telle qu'elle était avant la Commune, a été faite. La restauration complète du monument ne se fera pas attendre longtemps.

A ce moment de l'année où les avalanches du mont Blanc commencent à se produire, il vient de se passer un fait qui produit une grande émotion dans le pays.

Il y a trois ans environ, un artiste dramatique américain, John Blakford, voulut faire l'ascension du mont Blanc sans le concours des guides et malgré tous les avis des gens expérimentés. Le malheureux fut victime de sa témérité et tomba dans un précipice. Toutes les recherches pour le retrouver furent vaines.

Jeudi, par un temps superbe, on vit se détacher des blocs énormes de glace. L'un, en se brisant, présenta le corps de cet artiste infortuné, dont la physionomie et le costume étaient demeurés intacts et conservés dans la glace.

Samedi dernier, un violent orage éclatait sur Montluel. Pendant plus d'une heure, une pluie torrentielle a inondé le pays.

Une femme a été atteinte par le fluide et tuée sur le coup.

Détail affreux : le mari de cette femme s'est fendu le genou en coupant du bois, il y a quelques jours, et son fils a eu les reins brisés par une voiture qui lui est passée sur le corps. Ce malheureux jeune homme est actuellement à l'hôpital de Montluel ; sa situation est désespérée.

SEPT ARRÊTS POUR UNE AFFAIRE !

Il y a deux ans, trois jeunes gens de Tarascon, les deux frères Bouscarle et un sieur Nicolas, cultivateur, furent traduits devant le tribunal correctionnel pour rébellion et excitation à la haine des citoyens les uns contre les autres.

L'affaire allait suivre son cours devant le tribunal correctionnel, lorsque l'autorité militaire en revendiqua la connaissance. Le tribunal, faisant droit à cette réclamation, se déclara incompétent par jugement en date du 4 novembre 1873. A partir de ce moment, la cause suivit les phases judiciaires suivantes :

Sur l'appel des prévenus, la cour d'Aix déclara, par un arrêt du 24 décembre 1873, que la juridiction ordinaire était seule compétente, et que le tribunal de Tarascon s'était dessaisi à tort ; mais, sur le pourvoi du ministère public, la cour de cassation cassa cet arrêt le 6 février 1874 et renvoya la cause devant la cour de Montpellier, qui, par arrêt du 25 mars suivant, reconnut, comme la cour d'Aix, la compétence de la juridiction ordinaire.

Cet arrêt fut à son tour cassé, le 22 juin 1874, par la cour de cassation, chambres réunies, et la cour de Nîmes a été saisie. Cette dernière cour d'appel, par arrêt du 1<sup>er</sup> août 1874, a confirmé le jugement du tribunal de Tarascon ; toutefois son arrêt, ayant omis de statuer sur tous les moyens présentés par la défense, il fut cassé, le 20 novembre 1874, sur le pourvoi des prévenus, et l'affaire fut déférée à la cour de Grenoble qui, le 29 janvier 1875, a confirmé le jugement du tribunal de Tarascon.

Les prévenus se sont de nouveau pourvus en cassation : mais le 4 mars dernier, la cour suprême, les ayant déclarés déchus de leur pourvoi, il appartient désormais à la juridiction militaire de statuer définitivement sur la poursuite.

Cette curieuse affaire sera, dit le *Petit Marseillais*, jugée très-prochainement par le premier conseil de guerre de Marseille.

Le rédacteur du *Furet*, petit journal marseillais, consacre aux communalards réfugiés en Suisse une étude assez intéressante. Voici le passage extrêmement curieux, re-

latif à Gaillard Père et fils, et que reproduit *Figaro* :

« Le fameux professeur de barricades, après avoir tenu avec son fils un café à Carouge, vient de monter dans la rue du Conseil-Général, à Genève, un magasin de cordonnerie artistique. De temps en temps, il fait poser sur les murs de la ville des affiches rouges portant des proclamations dans le goût de celle-ci :

« Citoyens de la République helvétique ! L'art de la chaussure, si généralement méconnu, est cependant un art fort difficile et de première nécessité. Mon expérience de trente années, les divers brevets d'invention et de perfectionnement que j'ai obtenus en France me permettent à même de livrer des chaussures bien conditionnées, élégantes et solides. Pour chaque client il sera fait une paire de formes spécialement adaptées aux proportions exactes de ses pieds.

« C'est comme père de famille et surtout comme proscripé que je m'adresse aux patriotes de la Confédération suisse. Ce double titre ne saurait être une défaveur, alors qu'on l'honore par le travail. Les victimes des guerres civiles ont droit au respect, lorsqu'elles utilisent le repos de la proscription en fabricant des souliers aussi bien conditionnés que les miens.

« Sur une invitation par lettre, on se rend à domicile pour prendre mesure. Les chaussures sont faites sur mesure et AU COMPTANT.

» GAILLARD père. »

Cet excentrique de la barricade a fait un vœu : de ne jamais porter de chapeau et de ne jamais s'arrêter dans la rue, tant que la Commune n'aura pas pris sur les Versaillais une éclatante revanche.

### L'IMPOT SUR LES CÉLIBATAIRES.

Un des Etats de l'Amérique du Nord, le Tennessee, vient d'adopter l'impôt sur les célibataires. Voici les trois articles du bill promulgué à cet effet, et qui prend un grand intérêt en ce moment où l'on poursuit les malheureux polygames.

Art. 1<sup>er</sup>. L'assemblée générale de l'Etat du Tennessee considère la vie de garçon comme un privilège. En conséquence, tout individu ayant accompli sa trentième année dans cet Etat, qui est sain de corps et d'esprit, paiera un impôt annuel de 40 dollars (50 fr.), s'il n'est pas marié à dater du 1<sup>er</sup> mai 1876.

Art. 2. Il est enjoint aux agents du fisc de dresser des listes détaillées, où ils inscriront, avec le nom de chaque célibataire, son âge, son teint, sa taille et la couleur de ses cheveux et de ses yeux.

Art. 3. Les sommes provenant de l'impôt voté par la présente loi seront consacrées, en partie, à l'entretien des écoles publiques, dans les districts où elles auront été levées.

Cette loi tennesseenne ne touche, on le voit, qu'aux célibataires appartenant au sexe fort. Le sexe faible continuera, comme par le passé, à coiffer sainte Catherine sans qu'il lui en coûte rien. Du reste il trouve dans la loi même une protection indirecte, car les garçons amis du célibat seulement jusqu'à la bourse s'empresseront évidemment de convoler.

L'Etat du Tennessee compte environ 4,200,000 habitants.

### Dernières Nouvelles.

On lit dans la *Correspondance Havas* :

« Des bruits ont circulé, cette après-midi, à la Bourse au sujet de nos relations extérieures. Aucune nouvelle n'est arrivée ici, aucun incident n'a surgi qui puissent justifier ces rumeurs. »

La même Agence communique les dépêches suivantes, auxquelles se rapportent sans doute les bruits démentis plus haut :

« Vienne, 5 mai.

« La *Nouvelle Presse libre* prétend que, pendant le premier trimestre de 1875, la France a importé 4,344 chevaux de plus que durant les trois mois correspondants de l'année précédente.

« Vienne, 5 mai.

« La *Nouvelle Presse libre* publie la dépêche suivante :

» Berlin, 4 mai, soir.

« Il se confirme qu'on profitera de la visite du czar à Berlin pour faire une démonstration en faveur de la paix.

« L'intention de M. de Bismark est de donner au czar l'assurance que l'Allemagne a les dispositions les plus pacifiques, et en même temps de le prévenir que les mesures militaires prises en France laissent supposer que le gouvernement français n'est pas animé des mêmes dispositions.

« M. de Bismark laisserait entendre au czar que l'Allemagne désirerait beaucoup qu'il informât la France des dispositions pacifiques du gouvernement allemand.

« Des bruits relatifs à une visite de l'empereur d'Autriche aux empereurs de Russie et d'Allemagne pendant leur séjour à Ems se maintiennent.

« N. B. A Vienne on déclare ce dernier bruit contourné. »

Comme rectification à l'assertion contenue dans le télégramme de la *Nouvelle Presse libre* relatif à l'augmentation de nos achats de chevaux, l'agence Havas dit qu'il est utile de rappeler ce qui a déjà été constaté par différents journaux, à savoir que dans les trois premiers mois de 1875 ci-dessus mentionnés, la France n'a acheté à l'étranger que 3,590 chevaux, tandis que, dans la même période de temps, elle lui en vendait 5,682 ; qu'en outre, le nombre de chevaux importés est moindre aujourd'hui qu'ayant la guerre.

Pour les articles non signés : P. GODET.

### EMPRUNT 1875

DE LA VILLE DE NAPLES  
Contracté en suite de la délibération du Conseil communal de Naples (8 janvier 1875) et en vertu des délibérations de la Junte Municipale (23 mars) et du Conseil Communal (13 avril) et approuvé par la Députation Provinciale (15 avril 1875).

### SOUSCRIPTION PUBLIQUE

à 46,474 OBLIGATIONS de 500 fr. en or rapportant 25 fr. d'intérêt en or payables à raison de 12 fr. 50 par semestre, les 1<sup>er</sup> mai et 1<sup>er</sup> novembre, nets de toute retenue.

Ces obligations sont remboursables en 30 ans, au pair, en 60 tirages au sort semestriels, dont le 1<sup>er</sup> aura lieu le 1<sup>er</sup> octobre 1875. Les titres sortis seront remboursés un mois après les tirages. Le 1<sup>er</sup> coupon d'intérêt échoit le 1<sup>er</sup> novembre 1875. Le paiement des intérêts et des titres sortis se fera à Naples, à la Caisse Municipale, à Rome, à Paris, etc.

### PRIX D'ÉMISSION : 410 FR.

(Jouissance du 1<sup>er</sup> mai 1875)

### PAYABLES COMME SUIV :

50 fr. en souscrivant.....	Fr. 50
100 » à la répartition.....	100 »
100 » du 1 <sup>er</sup> au 3 juillet 1875.....	100 »
100 » du 1 <sup>er</sup> au 5 septembre 1875.....	100 »
60 » du 1 <sup>er</sup> au 5 novembre 1875	
moins coupon de 12.50.....	47 50
410 fr. Total à rembourser....	397 50

Les versements anticipés donneront lieu à un escompte de 5 0/0 l'an.

Les versements en retard sont passibles de l'intérêt à 6 0/0 l'an. En cas de retard de plus de 3 mois, le porteur sera déchû de tous droits et ses titres pourront être vendus pour son compte, risque et péril, aux Bourses de Naples, Milan ou Paris.

En tenant compte de l'intérêt et de la prime de remboursement, ces obligations représentent un placement à 7 0/0 l'an, net d'impôts et garanti contre toute diminution.

Sur un budget de recettes ordinaires et de centimes additionnels à l'impôt direct de plus de 18 millions, le service des emprunts de la Ville de Naples, y compris celui en émission, n'exige qu'une annuité de 5,115,000 francs.

### LA SOUSCRIPTION SERA OUVERTE

Les Mardi 11 et Mercredi 12 mai 1875

A NAPLES, à la Caisse Municipale ;  
A PARIS, à la Société de Dépôts et de Comptes courants, 2, place de l'Opéra (et chez ses correspondants des départements).

La répartition se fera proportionnellement. Les formalités seront remplies pour l'admission à la cote officielle de la Bourse de Paris.

### L'ILLUSTRATION, JOURNAL UNIVERSEL.

N° 4679. — 4<sup>er</sup> Mai 1875.

Texte : Histoire de la semaine. — Courrier de Paris, par M. Philibert Audebrand. — Le Salon de 1875 : renseignements préliminaires. — Le Chaudron du diable, nouvelle, par M. G. de Cherville (suite). — Nos gravures : Salon de 1875 : tableaux reproduits par l'Illustration : *Hallali sur pied ; équipage de cerf (forêt de Fontainebleau)*, par

